

Des événements récents ont confirmé la nécessité d'imposer un droit de regard public sur l'industrie pétrolière au Canada. Ce n'est que grâce à un droit de propriété et de regard gouvernemental que tous les Canadiens peuvent être assurés d'un approvisionnement de produits pétroliers à bon prix.

On peut lire à la page 160, à l'alinéa f):

Nous recommandons donc une diminution graduelle de telles exportations d'ici à 1980...

Par conséquent, monsieur le Président, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) avait raison et je compte que le chef du Nouveau parti démocratique retirera ses observations. Le gouvernement a bien fait de supprimer le Programme énergétique national et nous commençons à voir les avantages de cette décision.

En ce qui a trait aux prix payés sur le marché de la Colombie-Britannique, le prix à l'exportation du gaz de la Colombie-Britannique a été très volatile par suite de la concurrence exercée par le fuel résiduel et par le gaz américain dans le Nord-ouest du Pacifique. Bien que les données récentes révèlent que les consommateurs de la Colombie-Britannique paient le gaz plus cher que ceux du marché américain voisin, ce rapport entre les prix intérieurs et les prix d'exportation pour le gaz de la Colombie-Britannique devrait subir un renversement complet au cours de la prochaine période d'observation parce qu'il reflétera la baisse des ventes d'exportation pendant les mois d'été.

Dans la question qu'il a posée à la Chambre le 16 septembre, le député parlait d'un prix d'exportation sur les ventes pouvant être interrompues comparativement à celles du Manitoba. Ces ventes sont très irrégulières; elles peuvent se conclure en un mois, mais pas le suivant. Ce n'est pas le genre de service que souhaite le Manitoba. Il veut et il exige un service stable. Il est tout à fait logique dans le secteur du gaz naturel que la livraison fiable à long terme coûte plus cher que le service à court terme qui peut être interrompu.

Il intéressera sûrement la Chambre de savoir qu'en 1986, le prix moyen qu'ont payé les consommateurs résidentiels de gaz naturel au Manitoba a été de 5,49 \$ canadiens les mille pieds cubes comparativement à 6,88 \$ canadiens les mille pieds cubes qu'ont payés les consommateurs résidentiels du Dakota du Nord. Nous n'avons pas de chiffres plus récents, mais nous avons confiance que les consommateurs canadiens continueront de bénéficier des avantages de la déréglementation.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR—LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE PRIX CANADIEN DU BLÉ/LA POSITION CANADIENNE

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, le 15 septembre, j'ai posé une question à la ministre du Commerce extérieur (M<sup>lle</sup> Carney) au sujet des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis. Les premiers ministres provinciaux avaient rencontré le premier ministre (M. Mulroney) la veille au soir et lui avaient fait part d'une impression très pessimiste au sujet des entretiens sur le libre-échange. Il ne semblait y avoir aucune décision en vue au sujet de certaines questions clés, comme les subventions agricoles.

J'ai demandé quel engagement la ministre pouvait prendre à l'égard de la Commission canadienne du blé et du prix canadien du blé pour garantir que l'on ne renoncerait pas à ces deux éléments importants de l'économie de l'Ouest.

Au cours de l'interview que le premier ministre Bourassa a accordée à la presse après la réunion avec le premier ministre,

### L'ajournement

il a déclaré que l'on examinait différentes formules en vue d'en arriver à un accord, mais que ses collègues et lui avaient convenu de ne pas en parler en public tant que les négociations se poursuivaient.

Il me paraît évident, d'après les remarques du premier ministre Bourassa, que le gouvernement envisage diverses positions de négociation, et peut-être même la possibilité de renoncer au prix canadien du blé qui rapporte près de 300 millions de dollars par an en revenus supplémentaires aux producteurs de blé canadiens. Il y a un certain nombre d'éléments de notre économie agricole que les Américains veulent voir disparaître. Nous craignons que le gouvernement cède sur ces questions en échange d'un mécanisme binational de règlement des conflits.

● (1900)

Dans ma deuxième question, j'ai demandé au ministre de nous assurer que nous n'allions pas renoncer aux programmes agricoles comme nos systèmes de gestion de l'offre, nos offices de commercialisation et nos programmes de soutien au terme des négociations. J'espère que, ce soir, le secrétaire parlementaire pourra nous assurer qu'au cours des dernières heures de négociation qui se dérouleront sans doute dans une douzaine de jours le gouvernement ne va pas céder au sujet de la Commission canadienne du blé, du droit du Canada d'établir le prix national du blé, du système de gestion de l'offre, des offices de commercialisation, des systèmes de contingentement et des droits de douane qui sont à la base des programmes de gestion de l'offre que nous avons pour les produits laitiers et la volaille étant donné que nous avons un meilleur système que les États-Unis.

Le sous-secrétaire d'État à l'Agriculture des États-Unis a bien précisé que ces derniers ne concluraient pas d'accord commercial dont l'agriculture ne ferait pas partie. Ils ne concluront pas d'accord commercial sans éliminer les systèmes de gestion de l'offre que nous avons au Canada pour la volaille, les produits laitiers et d'autres denrées. Ils n'en veulent pas.

J'ai seulement demandé à la ministre de s'engager à ce que le gouvernement ne cède pas sur ces points au cours des dernières heures de négociation. Elle a seulement dit que l'accord devrait être bénéfique pour le Canada. Les agriculteurs ne représentent qu'un faible pourcentage de la population, mais ils jouent un rôle essentiel et si nous bradons leurs intérêts, cet accord ne leur sera pas bénéfique.

La ministre a dit une évidence, à savoir qu'il n'y avait pas d'entente tant qu'aucune entente n'était conclue. Cela est assez évident. La ministre soutient qu'il est hors de question de faire des compromis. Or, d'après les commentaires du premier ministre Bourassa, il ne fait aucun doute que le gouvernement envisage des compromis.

Je demande tout simplement au gouvernement de ne pas céder notre régime de gestion de l'offre qui, par l'entremise de la Commission canadienne du blé, nous permet d'établir un prix canadien pour le blé. En effet, cela desservirait l'intérêt national. L'agriculture serait certainement aussi desservie parce que les programmes et les mécanismes que nous avons mis en place afin de garantir un revenu décent à nos agriculteurs et à nos producteurs de volaille, de blé et de produits laitiers sont, à mon avis, meilleurs que ceux qui existent aux États-Unis. En conséquence, nous ne devrions pas céder sur ce